

**7 boulevard du Finistère
29336 QUIMPER Cedex
Téléphone : 02.98.64.11.30
Télécopie : 02.98.64.11.59**

Envoyé en préfecture le 05/03/2018

Reçu en préfecture le 05/03/2018

Affiché le

SLOW

ID : 029-282900455-20180228-18_103-AR

Le Président du Centre de Gestion du Finistère,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 23 et 39,

Vu le décret n°85-1229 du 20 novembre 1985 relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 17, 17-1 et 18,

Vu le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu l'avis formulé par la Commission Administrative Paritaire de la catégorie B lors de sa séance 16 février 2018,

Vu les candidatures présentées par les autorités territoriales pour l'avancement au grade de technicien territorial au titre de la promotion interne 2018,

ARRETE

Article 1 : A compter du 1^{er} mars 2018, sont inscrits sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade de technicien territorial, au titre de la promotion interne 2018 :

MAIRIE DE LANDERNEAU
CC PAYS BIGOUDEN SUD
MAIRIE DE QUIMPERLE
MAIRIE DE BANNALEC

Gwenaël COEURDRAY
Jean FOLGAS
Vincent HOCHARD
Stéphanie PERON

Agent de maîtrise principal
Agent de maîtrise principal
Agent de maîtrise principal
Agent de maîtrise principal

Article 2 : le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet du Finistère.

Fait à Quimper, le 28 février 2018


Le Président,
Yohann NEDELEC



Transmis à la Préfecture le